

Observations du public concernant l'enquête publique relative à l'implantation d'une plateforme bi-modale sur la commune belge de Comines-Warneton à proximité des communes françaises de Deülémont, Frelinghien, Warneton et Comines

Le 23 septembre 2018

Observation n° 30 : Monsieur Denis VIAENE

**DENIS VIAENE 48 route de Deulemont
59560 Warneton**

0670780351

denisv59560@hotmail.com

à. Madame Jacqueline HUART commissaire enquêtrice

En analysant le rapport de l'étude d'incidence sur l'environnement j'ai constaté quelques incohérences "voir" du travail BÂCLÉ. Les points de références de cette étude sont orientés de manière à récuser toutes autres alternatives: plusieurs sites sont de meilleures implantations que le choix du PACO.

Le port de Wambrechies ,l'enquêteur a confondu le port de plaisance du centre ville(ancienne écluse)et le port avec quai de déchargement que nous situons à 800 mètres en amont de l'ecluse de Quesnoy sur Deule

(2 quais et zoning existant et accès A22 toute proche le pont du Vert Galant jouxtant le port).

Le siteRoute des écluses à Comines Belgique écarté trop facilement des alternatives raisonnablement envisageables,l'excuse de l'ecluse trop près ne tient pas car une plateforme est fonctionnelle à 100 mètres d'une écluse près de Mons : OBOURG.J'ai pris quelques photos et vidéos de déchargement de péniches à 100 mètres en aval de l'ecluse de Comines face à l'entreprise Stema (photos et vidéos que je tiens à votre disposition),cela prouve qu'il y a mauvaise volonté de la part du PACO et une complicité certaine avec l'entreprise Clarebout.Le terrain n'est pas inondable et la zone est classé zone industrielle avec zoning existant ,la route menant à la N58 sera construite avec les travaux de redressement de la Lys entre le pont de Comines et la station épuration Wervicq.

Toute l'étude:que ce soit Visuel,Acoustique,Environnement Faune Flore se base comme si le 2ème FRIGO de l'usine Clarebout existait lors de cette étude,mais cela n'est pas le cas.

L'auteur de l'étude ne tient pas compte des projets qui suivront si plateforme il y a:

— — Deuxième frigo(pour permettre l'augmentation de production de l'usine Clarebout,car à l'avenir il n'y aura plus qu'une usine Clarebout avec la fermeture de celle de Neuve Église),la construction du deuxième frigo(les centaines de pieux nécessaires à la stabilité du sol,déjà vu avec le premier frigo avec une remontée des eaux le long du chemin de halage et son affaissement ce qui change les DONNÉES sur les modifications du niveau de la nappe d'eau souterraine,DONNÉES ESSENTIELLES dans le rapport de l'étude "Mais pas pris en compte".

_ _ Zoning(selon les déclarations à la presse au printemps 2016Mr Didier Vandesselde échevin à la commune de Comines Warneton " s'il y a plateforme,il y aura zoning ")

_ _ Agrandissement de l'usine Clarebout sur le terrain de l'entreprise Soternor e les ateliers Communaux.Bientôt toute la rive du pont "Pont Rouge" aux locaux municipaux compris ne seront que le reflet des choix de l'équipe dirigeante de l'entité à savoir le Bien Être de monsieur Jan Clarebout.

L'auteur ne tient pas compte du "captage de l'eau" nécessaire à l'usine Clarebout à une vingtaine de mètres en Aval du quai de la plateforme bimodale,alors qu'il en fait un "Argument Majeur" pour réfuter les autres sites proposés par la population locale.

Le trafic routier!!!! Total en sortie du complexe industriel 614 mouvements de camion + les véhicules de sociétésde - 3t5 ainsi que les véhicules du personnel à chaque changement d'équipe.

On veut faire du transport fluvial pour réduire la pollution dû au trafic routier et en même temps concentrer

la pollution industrielle et la pollution routière au même endroit au milieu de deux villes qui ont déjà une détérioration de l'air selon une étude Wallonne.

Le Bruit que va générer cette plateforme qui travaillera 24/24 et7/7 (bipbip des chariots élévateurs et grues conteneurs empilés) se combinera avec celle déjà subie par la population de Deulemont et Warneton France de l'usine Clarebout.

La pollution lumineuse supplémentaire que va subir la Faune et les habitants de Deulemont

En conclusion l'enquête environnementale belge ne se base que sur des rapports anciens:

_ _ 2011 pour le bruit de l'usine Clarebout qui produit 4fois plus qu'à l'époque et plus de machines

Génératrices de nuisances sonores

_ _ 2014 pour l'étude de la faune et la flore

_ _ 2016 pour le trafic routier qui a augmenté avec la production grandissante de l'usine Clarebout

L'auteur de l'étude à part le sondage du sol ,n'a pas organisé d'enquête plus récente et réaliste sur :les nuisances sonores,olfactives,visuelles,impactantes pour la faune la flore,mais aussi sur la nécessité de la présence de la plateforme bimodale au Pont Rouge.Le canal Seine Nord ne sera pas en service si tout va bien avant 2025,pourquoi tant de précipitations pour la construction de cette plateforme?????

Les écluses de Comines et Quesnoy sur Deule ne seront plus adaptées au futur trafic que nous vante certains

On a dans l'objectif des péniches de 4000 tonnes, seul les néerlandais et allemand ont ce matériel, que vont faire les bateliers français et belge face à cette concurrence!!! Donc la Belgique et la France vont investir pour le trafic fluvial et en même temps organiser la concurrence à nos bateliers

La plateforme peut être installée rue des écluses à côté de Beaulieu il y a tout pour une installation appropriée aux lieux.

Madame l'enquêtrice dans l'attente de votre rapport au Préfet du Nord

Recevez ma confiance la plus sincère.

DENIS VIAENE 48 route de Deulemont
59560 Warneton

0670780351

denisv59560@hotmail.com

Observations n° 31 : M. et Mme LEIRE

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Nous vous informons par ce courrier être fermement opposés à la construction d'une plateforme bimodale de 235 mètres de long et 60 mètres de large sur la rive de la Lys à Warneton Belgique, en zone inondable, face au village de Deûlémont France, pour les raisons suivantes :

Impact environnemental

Dans le cadre du recalibrage de la Lys mitoyenne, la surface totale de zone humide impactée sera de 7520 m².

A cela va s'ajouter, la disparition de la zone inondable liée à la construction de la plateforme et la modification du relief (rehaussement de 1 à 2 m selon les endroits). Cet agglomérat de risques inondables aura probablement des répercussions, en période de crues, sur la région tant en France (entre Frelinghien et Comines), qu'en Belgique (entre le Bizet et Comines).

Des experts géomètres calculeront sans doute les surfaces à bétonner (plateforme, route et parkings) et la surface totale concernée s'avérera plutôt conséquente.

Il va sans dire que la plateforme pourrait être polluée par des déversements accidentels de matières diverses, consécutifs aux transbordements des péniches ainsi qu'aux fuites d'huiles et d'hydrocarbures des différents engins qui travailleront sur le site et il est fort à parier que ces pollutions s'écouleront dans la rivière (Lys).

Pollution de l'air

En termes de pollution de l'air, étant donné les estimations minimales de circulation des camions (22 camions par jour pour une péniche de 1300 tonnes) dans son scénario minimaliste, et (13 camions par heure pour une péniche de 4000 tonnes) dans sa version maximaliste avec peut-être, un fonctionnement 24/24H.

Concernant notre village et notre situation géographique en rapport au projet, nous serons particulièrement impactés dans la mesure où les vents dominants nous enverront les polluants

liés à la circulation des péniches, des camions et des engins de chantier, le tout fonctionnant au diesel (carburant tant décrié en ce moment).

Et, qu'en sera-t-il de l'impact sur notre réseau routier et son environnement (D108, Rn 345, pont du badou, A25...) coté France ? Là aussi, nous laissons le soin aux experts d'évaluer les conséquences sur la qualité de l'air et les nuisances sonores, des secteurs concernés.

Nuisances sonores

En terme de nuisances sonores, avec des vents majoritairement orientés Nord-Ouest, notre commune sera particulièrement exposée au bruit (en cours de construction et en phase d'exploitation de la plateforme : pelles mécaniques et hydrauliques, marteaux piqueurs, grue portuaire, bulldozers chargeurs).

A moins de planter une véritable forêt coté France (ce qui est irréalisable), il n'y a pas de moyen technique d'ériger un mur anti bruit coté Belge. Et ce n'est pas la plantation de quelques arbres sur l'îlot éloigné de la plateforme et situé en aval du village qui fera la différence. Pour rappel, le territoire de Deûlemont se trouve en face, seulement à environ 75m du projet.

Incohérence

Pour rappel, La Lys/Deûle et ses berges ont fait l'objet d'un projet de parc paysager transfrontalier (projet Corrid'Or) visant à renforcer l'identité paysagère de la vallée de la Lys en préservant un espace nature (coulée verte) dans un environnement fortement urbanisé. Des partenaires français, flamands et Wallons se sont mis d'accord pour sa réalisation.

Comment expliquer aujourd'hui que ces mêmes fonds européens ayant financé la coulée verte (côté Français) permettront également le financement du projet plateforme bimodale et sa bétonisation (côté Belge) ?

Pour terminer, 4 sites alternatifs de localisation plus appropriés pour cette plateforme ont été proposés par les riverains de la région Wallonne et un site côté Français, ces propositions ont-elles été prises en considération ?

Nous ne sommes pas opposés au projet proprement dit mais à ses conséquences par rapport à sa localisation.

L'Europe, c'est aussi le respect des uns et des autres de chaque côté des territoires.

Voilà ce que nous avons à dire sur le sujet et nous demandons bien sûr à ce que le projet ne se réalise pas à cet endroit bien trop près des communes avoisinantes.

Nous vous prions d'agréer, Madame la commissaire enquêtrice, l'expression de nos sincères salutations.

M. et Mme LEIRE
9 rue des Frères Hazebrouck
59890 DEULEMONT

